



Liste d'aptitude 2017 : les raisons du BOYCOTT !!

Au-delà des promotions prévues par les statuts particuliers, depuis 1989, un plan ministériel de qualifications est élaboré, permettant un quota substantiel supplémentaire pour l'accès de C en B et de B en A.

Entre 2012 et 2015, ce contingent exceptionnel a subi une baisse très conséquente (**nombre de promotions divisé par 6 !!**).

Au regard du nombre d'agents ayant les conditions statutaires pour l'accès au corps supérieur, c'est à un véritable blocage des déroulements de carrière auquel on assiste.

Le cru 2016 est encore de plus mauvaise qualité avec un nombre de promotions divisé par 2 par rapport à l'an dernier.

Voilà la reconnaissance des ministres pour le travail accompli par leurs agents !

L'écart devient un gouffre entre le discours médiatique vantant les résultats obtenus par les agents (à juste titre) et la traduction matérielle de cette reconnaissance, proche du néant.

Encore une fois c'est pitoyable !

	C en B				B en A			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
DGFIP	1000	478	250	150	200	148	100	50

Pour les Yvelines en 2016 : **7 possibilités pour la CAPL de C en B sur 66 postulants**

3 possibilités pour la CAPL de B en A sur 80 postulants

Les perspectives dans nos services s'assombrissent :

- suppressions d'emplois,
- carrières de moins en moins attractives,
- augmentation de la retenue pension civile,
- suppression d'indemnités etc...

Alors les élus en CAPL vous le disent :

- marre d'être exemplaire,
- marre de se faire insulter parce que nous sommes des fonctionnaires,

- marre de se faire insulter parce que nous ne sommes plus en capacité de répondre au téléphone ou parce que les files d'attente aux guichets sont trop importantes, faute de personnels.
- marre de subir des annonces gouvernementales qui perturbent les contribuables et nos services,
- marre de ne pas voir nos salaires augmenter alors que nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles,
- marre de voir qu'à travers le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) c'est le statut de la FONCTION PUBLIQUE qui est démantelé.
- marre de ne pas connaître notre avenir.....

Et que dire des nouvelles règles édictées par le Directeur Général imposé dans un pseudo - groupe de travail sur le « dialogue social, » boycotté par les organisations syndicales nationales.

C'est une remise en cause profonde du droit à la défense des personnels.

En attaquant les droits accordés aux élus, la Direction générale et les directeurs locaux mettent à mal les droits des agents de la DGDIP et de la DDFIP 78.

La première étape : suppression des remboursements des frais des élus

En s'attaquant aux remboursements des frais des suppléants(dans un premier temps !!) ; on diminue de fait les possibilités de préparation et de défense des dossiers dans des conditions satisfaisantes et on paralyse la formation continue des élus.

Comment peut-on espérer qu' 1 seul ou 2 élus soient en capacité de traiter la centaine de dossiers relevant de chaque Capl de liste d 'aptitude.

Aussi, les secrétaires de section ont saisi la direction en raison des difficultés rencontrées lors des dernières demandes de remboursement de frais des élus. Ils sollicitent la clarification de la position de la DDFIP 78 quant aux remboursements des frais occasionnés.

Les frais des élus, titulaires, suppléants et des mandatés doivent être remboursés dans les instances, groupes de travail et autres comme précédemment et non d'après une lecture simpliste ou une interprétation de la DRH dans l'application des dispositions restrictives figurant page 46 du guide de fonctionnement des CAPL mis à jour en 2016.

Ces nouvelles dispositions n 'ayant pas été discutées avec les instances nationales ou locales.

Il est intolérable de changer la donne en cours de mandat.

Ainsi, nous ne siégerons pas à la 1ère convocation des capl des 7 et 14 novembre 2016 et **nous appelons les personnels de la DDFIP des Yvelines à être tous en grève le 15 novembre 2016.**